Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20261105-111_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026 – N° 111/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq novembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 29 octobre 2026, se sont réunis à L'Espace Hermine sous la présidence de Madame RUMIANO Valérie, Maire.

Etaient présents : Valérie RUMIANO, Gérald ANTOINE, Ghislaine LE POLÈS, Sébastien GUIOT, Nadia MOREL, Martine ANTHOINE, Marc LE CHAT, Françoise DISQUAY, Éric MANGENOT, Christian HODY, Françoise BOUILLER, Régis LE MÉE, Christian MALEFANT, Anne-Lise NOCET, Christophe LE MEUR, Guénolé TRICOT, Muriel MICHOT, Tiphaine KERBOEUF, Cyrille BERMONT, Nadège SANSON, Xavier COMPAIN, Hervé BOULARD, Benoît JAHAN et Nadine DERRIEN.

Absents excusés : Aymeric STERMANN (donne procuration à Martine ANTHOINE), Maud LE BRETON (donne procuration à Tiphaine KERBOEUF) et Charline MARTEL (donne procuration à Eric MANGENOT).

Secrétaire de séance : Eric MANGENOT

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 24 - Pouvoirs : 3 - Votants : 27

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 10 DÉCEMBRE 2026 – COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE CENTRAL ET DU BUREAU DE VOTE SECONDAIRE

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'aux termes du Code Général de la Fonction Publique, il appartient à l'assemblée délibérante de définir la composition du bureau de vote central ainsi que du bureau de vote secondaire du scrutin du renouvellement des représentants des personnels au Comité Social Territorial de la Collectivité du 10 décembre 2026.

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment les articles R.211-89, R.211-255 à R.211-257 et R.211-373 à R.211-374 du CGFP,

Vu la circulaire ministérielle DGCL/2026D/258 du 28 avril 2026,

Vu la délibération n° 52/2026 du Conseil Municipal du 5 juin 2026 relative à la création d'un Comité Social Territorial commun entre la Commune et le CCAS,

Vu la réunion de concertation avec les partenaires sociaux en date du 13 octobre 2026,

Considérant qu'il convient de délibérer concernant la composition du bureau de vote central ainsi que du bureau de vote secondaire du scrutin du renouvellement des représentants des personnels au CST du 10 décembre 2026,

Considérant la demande de la mise en place de deux bureaux de vote émanant des partenaires sociaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, décide :

Bureau de vote central : Salle L'Hermine

- **De désigner** les membres de chacun des bureaux de vote suivants :
  - Madame Valérie RUMIANO, Maire de la Commune de PLOUHA, Présidente de la Commission
  - Monsieur Marc LE CHAT, Secrétaire de la Commission.
- **De prendre acte** de la désignation des délégués de listes par les partenaires sociaux suivante :

  CFDT : Monsieur Stéphane MONJARET (suppléants : M. Aziz JARDAOUI, M. Christophe GRANET et Mme Sabrina PRIGENT)

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20261105-111_2026-DE

Bureau de vote secondaire : site de l'EHPAD

- **De désigner** les membres de chacun des bureaux de vote suivants :
  Monsieur Gérald ANTOINE, 1er Adjoint au Maire, Président de la Commission

  - Madame Ghislaine LE POLÈS, Secrétaire de la Commission.

- **De prendre acte** de la désignation des délégués de listes par les partenaires sociaux suivante :

CFDT : Madame Nadège RAULT (suppléants : Madame Nathanelle CAEROU, Madame Nadia DUMONT, Madame Tatiana ROUSSEAU, Madame Sandy LE QUERRE et Monsieur Manuel THOMAS)

- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.
- **De prendre acte** que les dispositions de la présente délibération prendront effet à la date de transmission au contrôle de légalité,
- **D'informer** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

A Plouha, le 6.11.2026

Madame le Maire,
Valérie RUMIANO

Le secrétaire de séance,
Eric MANGENOT

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Affiché le : - 6 NOV. 2026